



**SÉANCE DU 8 JUILLET 2010**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 2 juillet 2010 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 8 juillet 2010, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

Mme Rivet a été désignée en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LANFRANCA, Mmes GAUTHIER, DÉLIAS, M. DAULIAC, Mmes GASTALDIN, NAJIM, M. GOURINAT, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à MM. RODET, BARRET, REILHAC, EBENSTEIN, FOUBERT, ALMOSTER, GEUTIER.

Mme ROTZLER, absente, n'avait pas donné pouvoir.

Mme BIARDEAUD a quitté la séance et a donné pouvoir à Mme NADAM à partir du dossier n° 19 (Saison 2010-2011 – Conventions de partenariat dans le cadre de la programmation du Centre Culturel municipal John Lennon).

M. FORST est arrivé en séance à partir du dossier n° 21 (Société Anonyme Sportive Professionnelle Limoges CSP – Convention de partenariat – Saison 2010-2011) et a donné pouvoir à Mme BAUDU pendant son absence.

Mme DESPROGES-PEYROUX a quitté la séance et a donné pouvoir à Mme BARRUCHE à partir du dossier n° 29 (Crèche multi accueil de Limoges – Landouge – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Limoges et la Mutualité départementale – 1<sup>er</sup> janvier 2010-31 décembre 2012).

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNÉE 2009**

---

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif a été établi pour l'exercice 2009 et présenté à la commission consultative des services publics locaux le 22 juin 2010.

Ce document décrit la nature des services assurés et précise à ce titre que suite au transfert de la compétence assainissement collectif, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole assure en régie la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration sur Limoges.

Ce rapport contient également diverses données concernant le prix total de l'eau potable et de l'assainissement, son évolution ainsi que sa comparaison avec d'autres villes de même importance. Il présente, par ailleurs, divers indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement concernant l'année 2009

## EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2010

La première décision modificative de l'exercice 2010 soumise à l'approbation du Conseil municipal concerne le budget principal de la Ville.

Le besoin de financement de cette décision modificative s'élève à 780.791 €, soit un réajustement de 0,35 % par rapport aux opérations réelles du Budget Primitif.

L'équilibre des crédits nouveaux est assuré par la reprise du résultat net de l'exercice 2009, affecté pour 1.077.933,24 € à la section de fonctionnement. Le solde non utilisé, à hauteur de 297.142,24 €, est constitué en provision au fonctionnement.

Les ajustements de crédits les plus significatifs concernent :

- un échange immobilier, opération équilibrée en dépense et en recettes : 273.595 €,
- l'admission en non-valeur de créances anciennes pour 200.000 €,
- la prime de montée en « PRO A » du CSP : 126.666 €,
- des travaux sur les réseaux de chauffage de Beaubreuil et de l'Hôtel de Ville, pour raccordement et mise aux normes : 122.000 €,
- l'achat de prestations pour certifications, animations, communication : 68.650 €,
- des frais d'études, de publications obligatoires : 68.000 €,
- l'acquisition de mobilier pour le Musée des Beaux-Arts et de matériels informatiques : 65.950 €,
- le déplacement du réseau de fibre optique, consécutivement à des travaux de réfection de voirie entrepris par Limoges Métropole : 42.000 €,
- des travaux de chauffage et de ravalement de façades sur copropriétés : 33.000 €.

Équilibrées à hauteur de 507.447 €, les opérations d'ordre comprennent une augmentation de + 255.253 € du prélèvement au profit de la section d'investissement.

Le Conseil municipal adopte, par chapitres, la décision modificative qui lui est proposée.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
Mme Laure LABARDE  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Jean-Jacques BÉLÉZY  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE

# **OPÉRATIONS CONCÉDÉES À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2009**

---

## **RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE "CŒUR DE LIMOGES II" - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2009**

---

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2009 concernant l'opération « Renouvellement urbain du centre-ville - Cœur de Limoges II » qui lui a été confiée.

En 2009, il a été procédé à la mise en œuvre opérationnelle du Périmètre de Restauration Immobilière complémentaire. Une nouvelle convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement urbain du centre-ville » a, par ailleurs, été signée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de 5 ans.

24 logements ont été réhabilités au second semestre dont 18 ont fait l'objet d'une sortie d'insalubrité.

100 nouvelles façades ont été restaurées dans le cadre de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine, représentant un montant de travaux de 2.466.674 €, pour un total de subventions de 750.413 €.

Les dépenses comprennent des acquisitions pour un montant de 1.079.788,97 €, des études pour 53.723 € et des frais financiers et divers pour 693.952,98 €.

Les recettes, d'un montant de 603.075,73 €, proviennent notamment de la participation de la Ville pour 540.000 €.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2009 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DU QUARTIER DE L'HÔTEL DE VILLE - COMPTE RENDU ANNUEL  
D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2009**

---

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2009 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Hôtel de Ville » qui lui a été confiée.

Le montant des dépenses s'élève à 27.803,78 € HT. I comprend des travaux et honoraires et des frais divers.

Les recettes, d'un montant de 836.120,40 €, correspondent à la cession des équipements publics à la Ville.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2009 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DE MONTEVERT - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ  
PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2009**

---

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2009 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté de Monteverd » qui lui a été confiée.

L'année 2009 a été consacrée à la commercialisation des derniers terrains à bâtir dans la zone résidentielle et à la conduite des travaux concernant la desserte du centre commercial.

Les dépenses, d'un montant de 338.000,25 €, correspondent à des frais d'acquisitions, des études, travaux et des frais financiers et divers.

Les recettes, à hauteur de 553.660,66 €, proviennent notamment de la participation de la Ville, d'un montant de 288.000 €, de la vente de 5 terrains à bâtir et de produits financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2009 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DU QUARTIER SAINT LAZARE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS  
PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2009**

---

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2009 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint Lazare » qui lui a été confiée.

Le montant des dépenses s'élève à 64.686,47 €. Elles concernent la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais financiers et divers.

Les recettes, d'un montant de 136.580,88 €, proviennent de la vente de terrains à bâtir et de produits financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2009 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**LANDOUGE - RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG -  
PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU MAS  
VERGNE II ET DU CHAMBEAU**

---

**LANDOUGE - RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - DÉCLARATION DE  
PROJET - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Un projet de réaménagement du centre bourg de Landouge a été établi afin de répondre aux nouvelles attentes des habitants des quartiers créés à l'ouest de Limoges et à l'évolution de l'urbanisation de ce secteur.

Ce projet a donné lieu à une concertation publique, dont le bilan a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juillet 2009. Il a, également, nécessité deux enquêtes publiques préalables, conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants du Code de l'Environnement et du Code de la Voirie routière.

A l'issue de ces enquêtes, qui se sont déroulées du 22 février au 26 mars 2010, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet en recommandant que soient prises en compte des remarques visant à sécuriser et à faciliter la circulation et d'être attentif à la conservation des espaces verts existants.

Il est, par ailleurs, proposé que Limoges Métropole assure la partie opérationnelle de ce projet. Cependant, certaines prestations restant communales, une convention constitutive de groupement de commandes doit intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Le Conseil municipal :

- 1) décide de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur et de tenir compte autant que possible de ses recommandations,
- 2) en application de l'article L126-1 du Code de l'Environnement, se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération,
- 3) approuve le document exposant les motifs et les considérations justifiant le caractère d'intérêt général de l'opération et autorise le Maire à le signer,
- 4) en vue de la mise en œuvre de ce projet, autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, désignant celle-ci comme

coordonnateur du groupement et lui confiant, à ce titre, la gestion de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera mise en œuvre pour l'attribution des marchés, chaque entité s'assurant ensuite de l'exécution technique et financière des marchés la concernant

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER

Mme Laure LABARDE

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Marie-Pierre BERRY

Mme Sarah GENTIL

M. Léonard GOURINAT

Mme Nadine RIVET

M. Jean-Jacques BÉLÉZY

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

## **QUARTIER DE LANDOUGE - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) "MAS VERGNE II" - MODIFICATIF**

---

Par délibération en date du 10 décembre 2009, le Conseil municipal a institué le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Mas Vergne II » dans le secteur de Landouge.

Le programme d'équipements publics à réaliser comprend une voirie structurante entre le carrefour de la rue de Saint Gence et la rue de la Chabaudie, des réseaux d'assainissement, des bassins de rétention d'eaux pluviales, des réseaux d'éclairage public, des dessertes piétonnes, des plantations et des espaces verts sur les giratoires.

Lors de la création de ce PAE, il a été décidé de mettre la participation à la charge du lotisseur, sur la base de la surface maximum des constructions autorisées dans le lotissement.

Cependant, le Conseil municipal décide de modifier la délibération susvisée en maintenant le principe du paiement de la participation par le constructeur pour les constructions réalisées dans les lotissements déjà existants, sur la base de la Surface Hors Œuvre Nette déclarée dans l'autorisation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PAE DU CHAMBEAU - AMÉNAGEMENT D'UNE COULÉE VERTE - AVENANT  
N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SAS EUROVIA / SAS  
ALPHA PAYSAGES/ SARL GAUQUIE**

---

Il s'avère nécessaire d'ajouter les prestations suivantes au bordereau de prix du marché conclu avec le groupement SAS EUROVIA / SAS ALPHA PAYSAGES / SARL GAUQUIE pour l'aménagement d'une coulée verte dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Chambeau :

- construction d'emmarchement,
- fourniture et pose de glissière bois / métal,
- réalisation de bandes anti-dérapantes en résine au niveau des trois passerelles construites.

Il résulte, par ailleurs, de l'application des prix du nouveau bordereau, aux quantités réellement exécutées, une diminution de 13.491,58 € TTC du montant du marché, ramenant celui-ci à 221.725,44 € TTC.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 17 juin 2010, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir au marché susvisé afin de prendre en compte ces modifications.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR FABRE D'EGLANTINE - QUARTIER DE  
BEAUBREUIL**

---

Suite à la revue de projet du 9 octobre 2009, le secteur Fabre d'Eglantine, situé entre l'avenue de Beaubreuil et l'allée Fabre d'Eglantine, sera prochainement inscrit au Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Beaubreuil.

La Ville a établi un programme de réaménagement des espaces publics de ce secteur, s'articulant en trois phases :

- la restructuration du parking sinistré par l'incendie de juillet 2007 avec la création d'un parking attractif pour les riverains, afin de permettre aux voitures de libérer le cœur d'îlot. Le coût de ce projet est estimé à 1.500.000 € H.T.,
- la réfection de l'allée Fabre d'Eglantine. Cette voie sera ouverte à la circulation automobile, avec cependant des règles restrictives en matière de stationnement et de vitesse des véhicules. Le coût de cette opération est évalué à 450.000 € H.T.,
- la restructuration du cœur d'îlot (squares de la Forêt et du Printemps), avec la reprise des aires de jeu et la végétalisation de l'espace central, qui sera interdit à la circulation des véhicules afin de restituer ces espaces aux piétons et aux familles. Le coût de ce projet s'élèverait à 1.200.000 € H.T.

Cette opération, dont le coût prévisionnel global est estimé à 3.150.000 € H.T. serait financée à hauteur de 30 % par Limoges Métropole, soit 945.000 €, et de 20 % par la Région Limousin, soit 630.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter les subventions correspondantes auprès de Limoges Métropole et de la Région Limousin, pour chacune des trois phases pré-citées,
- à signer les conventions de financement à intervenir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**OPHLM OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ -  
RÉHABILITATION DE 70 LOGEMENTS 14 À 20 RUE PIERRE DE COUBERTIN À  
LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 800 000 EUROS AUPRÈS DE LA  
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 800.000 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la réhabilitation de 70 logements 14 à 20, rue Pierre de Coubertin.

Il s'agit d'un prêt PALULOS consenti pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt de 1,85 % révisable en fonction de la variation du taux du Livret A.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DISPOSITIF PASS FONCIER - OCTROI DE SUBVENTIONS**

---

Afin de favoriser l'accèsion à la propriété des primo-accédants, le Conseil municipal a, par délibération du 8 juillet 2009, adopté le principe du versement de subventions aux personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du PASS FONCIER.

Le Conseil municipal :

-décide de poursuivre, pour l'année 2010, ce dispositif, dans la limite de l'enveloppe financière de 100.000 € votée au budget primitif,

-autorise le Maire à signer tout document nécessaire et à solliciter les subventions de l'Etat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SUBVENTIONNEMENT DE LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE "HABITAT INDIGNE" SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LIMOGES**

---

La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité de la municipalité.

Aussi, en cohérence avec les outils déjà existants en matière de politique du logement en centre ville, la Ville de Limoges souhaite mettre en place, sur son territoire, une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale « Habitat indigne », dédiée au traitement de l'insalubrité.

Dans le cadre de ce dispositif, dont l'Etat financerait la mise en place à hauteur de 50 %, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de l'Habitat, une équipe spécialisée sera constituée, avec, pour objectifs, d'apporter une aide aux propriétaires, de mettre en œuvre la réhabilitation des logements concernés et de rechercher des partenariats financiers.

Le Conseil municipal donne son accord à ces dispositions et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat ainsi que, le cas échéant, toute autre convention de financement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNÉE 2010**

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville pour l'année 2010 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour les participations financières de chaque partenaire (Etat, Collectivités Territoriales et autres organismes) d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2010 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 37.887 €,

<b>STRUCTURE</b>	<b>INTITULE de l'ACTION</b>	<b>Participation de la Ville pour 2010</b>
<b>Séjours et camps</b>		
Aurence Loisirs Jeunesse	Séjours et camps	4 876
A.S.C. Bellevue Naugeat	Séjours et camps	4 673
Association ALIS	Séjours et camps	1 422
Association B 58	Séjours et camps	4 267
C.A.P.F.	Séjours et camps	4 876
Association CHAPEAU MAGIQUE	Séjours et camps	5 892
Centre de Loisirs Jeunes	Séjours et camps	1 761
Association VITAL	Séjours et camps	1 422
<b>Sous-total</b>		<b>29 188</b>
<b>Autres participations</b>		
Association Beaubreuil Aide Périscolaire (BAPS)	Rénovation du local	2 000
Bottom théâtre	Représentation à Limoges dans le cadre de la démolition des tours de la Bastide	1 000
Association Arches	Achat matériel informatique	1 045
Association Beaubreuil Vacances Loisirs	Subvention complémentaire de fonctionnement	2 500
Association Centre de Loisirs Jeunes	Subvention achat matériel	2 154
<b>Sous-total</b>		<b>8 699</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 887</b>

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**USINE RELAIS SUD - AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU 26  
FÉVRIER 2010 CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ ORPHEE LONGCHAMP**

---

Les entreprises de confection Orphée Longchamp et France Confection, installées dans l'usine relais sud, rue Stuart Mill, envisagent un rapprochement avec le groupe DORMEUIL SA, ce qui permettra de conforter l'activité textile de ce site avec deux griffes masculines supplémentaires, « Smuggler » et « Dormeuil ».

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation conclue avec la société Orphée Longchamp, afin de l'autoriser à accueillir, dans les locaux mis à disposition par la Ville, les services administratifs, logistiques et commerciaux de la société DORMEUIL, à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limoges. Ce document a fait l'objet d'une première modification approuvée par délibération du Conseil municipal du 5 février 2009.

La mise en œuvre de nouveaux projets, l'évolution de la réglementation nationale ou encore la volonté d'améliorer le contenu du PLU ont conduit la Ville à envisager une seconde modification de ce document, tout en respectant l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les modifications proposées ont été soumises pour avis aux personnes publiques associées (État, Région, Département, Communauté d'agglomération, Chambres consulaires...) puis à enquête publique du 29 mars au 30 avril 2010.

Elles concernent :

- des changements ponctuels de zonage,
- des modifications, suppressions ou créations d'emplacements réservés,
- la suppression de la trame d'espace vert protégé dans le secteur de Brachaud,
- des modifications ponctuelles du règlement et des orientations d'aménagement.

Le Conseil municipal approuve la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme proposée.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Limoges, service Développement Urbain et à la Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**S'est abstenu :**

M. Jean-Jacques BÉLÉZY

## **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLES IMMOBILIERS SIS À LIMOGES, 86 RUE ARISTIDE BRIAND, 110 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC, 4 À 6 RUE EUGÈNE VARLIN ET PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, 16 IMPASSE DE LA RAMPE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 468.000 €, auprès de la Société d'Equipement du Limousin :

- de trois ensembles immobiliers, sis :
  - 86, rue Aristide Briand, d'une superficie de 101 m<sup>2</sup>,
  - 110, avenue du Général Leclerc, d'une superficie de 317 m<sup>2</sup>,
  - 4 à 6, rue Eugène Varlin, d'une contenance de 469 m<sup>2</sup>,
  
- d'une parcelle de terrain sise 16, impasse de la Rampe, d'une superficie de 156 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - LOT VOLUMÉTRIQUE DÉPENDANT D'UN  
IMMEUBLE SIS À LIMOGES, 2 RUE HAUTE CITÉ**

---

Afin de disposer de la pleine propriété des cavités situées sous l'immeuble 2, rue Haute Cité et du local permettant d'y accéder, le Conseil municipal autorise l'acquisition d'un lot volumétrique correspondant audits local et cavités, à détacher de cet ensemble immobilier, moyennant le prix de 22.500 € pour le local pris à bail et de 105 € le m<sup>2</sup> pour les cavités, d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES AVENUE  
PIERRE TRAVERSAT**

---

En vue de l'aménagement d'un parc de stationnement, le Conseil municipal autorise l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie globale d'environ 1.048 m<sup>2</sup> environ, sises 20, avenue Pierre Traversat, moyennant le prix de 62 € le m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE AVENUE  
PIERRE TRAVERSAT**

---

En vue de l'aménagement d'un parc de stationnement, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 62 € le m<sup>2</sup>, d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 60 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE -  
ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 38 ET 40 BOULEVARD DU VIGENAL**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, et la constitution, au profit de la Ville, d'une servitude de passage sur les parties à usage de voirie et aires de circulation de parcelles de terrain, sises 38 et 40, boulevard du Vignal, afin de permettre un accès sécurisé des véhicules au parc de stationnement qui sera aménagé sur les parcelles de terrain en cours d'acquisition, sises avenue Pierre Traversat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES AU  
LIEUDIT "LA MAZELLE" - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE**

---

Par délibération en date du 28 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition, de plusieurs parcelles de terrain constituant les espaces communs de la copropriété "Le Clos Chenevotte".

Le Conseil municipal prend acte que les parcelles cadastrées LM n° 68 et LN n°s 73, 74, 127, 128, 222, 223 et 224 ont été mentionnées à tort dans la délibération susvisée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
AU LIEUDIT "LA MAZELLE"**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain cadastrées section LM n° 68 et LN n°s 73, 74, 127, 128, 222, 223 et 224, d'une surface globale d'environ 2.711 m<sup>2</sup>, sises au lieudit "La Mazelle", constituant des espaces communs de la copropriété "Le Clos Chenevotte", en vue de leur intégration dans le domaine communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
68 RUE DU BAS FARGEAS**

---

Dans le cadre d'une régularisation foncière, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de deux parcelles de terrain, d'une superficie respective de 61,5 m<sup>2</sup> et 172,85 m<sup>2</sup>, sises 68, rue du Bas Fargeas.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 228,  
AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC ET 29, RUE MARCEL PAGNOL  
DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE**

---

Le Conseil municipal prend acte que l'acquisition, d'une parcelle de terrain, sise 228, avenue du Général Leclerc et 29, rue Marcel Pagnol, en vue de la réalisation de travaux d'alignement, autorisée par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2010, s'effectuera également auprès de l'usufruitier de cette parcelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - CRÉATION DE CHEMINS DE RANDONNÉES À  
LANDOUGE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, AU LIEUDIT "LES  
FAY ANEAUX"**

---

En vue de la création de chemins de randonnées à Landouge, le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition, de deux parcelles de terrain sises au lieudit "Les Fay Aneaux", d'une superficie globale de 364 m<sup>2</sup>,
- retire la délibération en date du 29 mai 2009 relative à cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE À  
LIMOGES, LIEUDIT LE GRAND THEIL NORD**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 2 € le m<sup>2</sup>, d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 580 m<sup>2</sup>, à détacher de parcelles de plus grande importance sises au lieudit Le Grand Theil Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **LOTISSEMENT COMMUNAL "LA HAUTE MAZELLE" - CESSION**

Le Conseil municipal autorise la cession, du lot n° 3 du lotissement communal "La Haute Mazelle", d'une superficie de 2.216 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 44.320 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DU QUARTIER SAINT LAZARE - LOTISSEMENT "LES DEUX CHÊNES" -  
CESSION DE DROITS À CONSTRUIRE**

---

Par délibération en date du 14 octobre 1999, le Conseil municipal a autorisé la SELI à céder le lot n° 29 du lotissement « Les Deux Chênes » dans la ZAC du quartier Saint Lazare.

Le Conseil municipal autorise la SELI à céder 45 m<sup>2</sup> de droits à construire supplémentaires sur cette parcelle, moyennant le prix de 6.585,80 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES, 1 RUE DANIEL LAMAZIÈRE -  
RÉSILIATION DU BAIL ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA SOCIÉTÉ  
FONCIÈRE 1**

---

Le Conseil Municipal autorise la résiliation, à sa prochaine échéance, du bail intervenu entre la Ville et la société FONCIERE 1, portant location, au profit de la collectivité, de locaux situés 1, rue Daniel Lamazière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA VILLE DE  
LIMOGES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-VIENNE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-  
VIENNE**

---

Deux partenariats sont envisagés entre le laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville et :

- le laboratoire départemental d'analyses et de recherche de la Haute-Vienne, afin d'étudier, notamment, les possibilités de mise en place de services transversaux et de sous-traitances croisées,
- la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, pour l'exercice de l'activité d'analyse des sols par le laboratoire, cette nouvelle mission étant toutefois conditionnée par l'obtention de l'agrément correspondant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne et la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DIRECTION DE L'EAU - ATTRIBUTION DE MARCHÉS - AVENANT**

---

### **RENFORCEMENT DE LA CANALISATION D'ADDUCTION DES EAUX BRUTES DE LA RETENUE DE GOUILLET - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de procéder au remplacement de la canalisation d'adduction des eaux brutes de la retenue de Gouillet, de 500 mm de diamètre et 1 500 m de longueur, par une nouvelle canalisation de 800 mm de diamètre, afin de renforcer les possibilités d'utilisation de cette retenue qui alimente la station de traitement des eaux de La Bastide.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 juin 2010, a attribué le marché à intervenir en vue de la réalisation de ces travaux au groupement d'entreprises SOPCZ (mandataire) / GERY and Co / SADE CGTH, pour un montant de 1.055.705 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RENFORCEMENT DE LA DESTRUCTION DES ÉMANATIONS D'OZONE DE LA STATION D'EAU POTABLE DE LIMOGES - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX DESTRUCTEURS THERMO CATALYTIQUES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Le process de production d'eau potable de la station de la Bastide comprend une préoxydation de la matière organique et une désinfection à l'ozone.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en deux lots en vue de l'acquisition de nouveaux équipements destinés au renforcement du dispositif de destruction des émanations d'ozone et au renouvellement de l'air dans les locaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 juin 2010 a attribué le lot n° 1 : fourniture et installation de deux destructeurs thermo catalytiques à la société OZONIA, pour un montant de 94.290 € H.T.

Le lot n° 2 : conception, fourniture et installation de dispositifs de renouvellement et d'extraction d'air, déclaré infructueux, fera l'objet d'une nouvelle consultation par voie de marché négocié.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société OZONIA, le marché correspondant au lot n° 1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RENOUVELLEMENT DE LA CHARGE EN CHARBON ACTIF EN GRAINS  
VIERGE DE DEUX FILTRES DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU  
POTABLE DE LA BASTIDE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

La file de traitement des eaux de la Bastide est dotée d'une étape d'affinage par adsorption, consistant en une filtration sur charbon actif en grains.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour le renouvellement annuel de la moitié de la charge en charbon actif en grains, soit l'équivalent, chaque année, de la charge de deux filtres.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 juin 2010, a attribué le marché à intervenir à la société DACARB, pour un montant de 78.305 € HT et une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION ET DE  
FACTURATION DES ABONNÉS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT -  
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ**

---

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la conclusion d'un seul marché relatif à l'assistance et à la maintenance du logiciel utilisé par la Direction de l'Eau de la Ville et par la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole pour la gestion et la facturation des abonnés des services d'eau et d'assainissement.

La commission d'appel d'offres de la Ville, réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2010, a attribué ce marché à la société EGEE, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 11.000 € H.T. et maximum de 44.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE CONCESSION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA  
COMMUNE DE BONNAC-LA-CÔTE - APPLICATION DE LA PARTICIPATION  
POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - AVENANT N° 9**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 9 à la convention de concession intervenue pour la desserte en eau potable de la commune de Bonnac-la-Côte, afin de préciser les conditions d'extension du réseau de cette collectivité au lieu-dit « Trachéras », sur une longueur de 26 mètres, pour un montant prévisionnel de travaux de 3.433,39 € HT.

En fin de chaque année, la commune de Bonnac-la-Côte reversera au service des Eaux les parts relatives au réseau d'eau, perçues par elle au titre de la Participation pour Voirie et Réseau.

Au terme de la convention de concession, les sommes investies par le service des Eaux, mais non récupérées par celui-ci, seront dues par la commune.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR - CONCESSION D'OCCUPATION**

---

### **PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR - CONTRÔLE TECHNIQUE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Par délibération en date du 9 février 2010, le Conseil municipal a approuvé le programme de restructuration du stade d'honneur du Parc municipal des Sports de Beaublanc.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

Cette opération nécessite la désignation d'un contrôleur technique pour une mission L (solidité des ouvrages) + S (sécurité des personnes dans les ERP) + Th (relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie) + Hand (accessibilité des constructions).

Un appel d'offres ouvert a été lancé à cet effet.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2010, a attribué le marché à intervenir au groupement VERITAS (mandataire) – APAVE, pour un montant global de 357 250 € HT réparti en trois tranches :

- tranche ferme : 193 550 € HT
- tranche conditionnelle 1 : 91 875 € HT
- tranche conditionnelle 2 : 71 825 € HT

et des délais d'exécution dépendant du phasage et du déroulement des travaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
Mme Laure LABARDE  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE



## **PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR - ECONOMISTE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Par délibération en date du 9 février 2010, le Conseil municipal a approuvé le programme de restructuration du stade d'honneur du Parc municipal des Sports de Beaublanc.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la désignation d'un économiste chargé de la vérification de l'estimation financière des projets en phase concours.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2010, a attribué le marché à intervenir à cet effet au cabinet d'économiste CERC ALBIN, pour un montant de 7.200 € HT et un délai d'exécution de quinze jours.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
Mme Laure LABARDE  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE

**PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - CONCESSION  
D'OCCUPATION EN VUE DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION D'UN  
DÉBIT DE BOISSONS ET D'UNE BRASSERIE - CAHIER DES CHARGES -  
CONVENTION AVEC M. JEAN-MARC DUMEYLET**

---

La concession d'occupation de locaux et emplacements consentie à M. Jean-Marc DUMEYLET en vue de l'exploitation et de la gestion d'un débit de boissons et d'une brasserie sur le site du Parc municipal des Sports de Beaublanc arrivera prochainement à échéance.

Cette concession ayant été exécutée dans des conditions satisfaisantes, le Conseil municipal :

- autorise sa prorogation, pour une période de trois ans, au profit de M. DUMEYLET,
  
- reconduit dans les mêmes termes les dispositions financières, soit une redevance annuelle fixe de 2.100 € et une redevance annuelle variable égale à 5 % du chiffre d'affaires réalisé hors taxes,
  
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec M. DUMEYLET.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉHABILITATION DE L'ILOT PROVIDENCE - ACTUALISATION DE  
L'OPÉRATION ET AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MANDAT CONCLU AVEC  
LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN**

---

Par délibération du 15 juillet 2004, le Conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation de l'Ilot Providence qui comprend, d'une part, la réalisation du nouveau Musée de la Résistance et d'autre part, la création d'un espace de communication, d'informations, de télédiffusion et d'échanges dénommé espace C.I.T.É.

A l'issue d'un appel d'offres ouvert, un marché de mandat a été conclu avec la Société d'Équipement du Limousin, afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le Conseil municipal :

- 1) approuve le coût prévisionnel global de cette opération, d'un montant de 7.482.844 € H.T., incluant la rémunération du mandataire pour une somme de 220.767 € H.T.,
- 2) autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir au marché de mandat conclu avec la SELI, ainsi que tout document utile au bon déroulement de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE GUÉRET, LA VILLE DE BRIVE, LE CENTRE RÉGIONAL DU  
LIVRE EN LIMOUSIN ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE ROBERT MARGERIT,  
À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE  
ROBERT MARGERIT**

---

La Ville de Limoges, la Communauté de communes de Guéret, la Ville de Brive, le Centre Régional du Livre en Limousin et l'association des Amis de Robert Margerit souhaitent s'associer pour la mise en œuvre d'un programme d'animations à l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de l'écrivain limousin Robert Margerit (1910-1988).

Dans ce cadre, plusieurs manifestations seront organisées :

- une exposition sera présentée dans les bibliothèques de Limoges du 7 octobre au 20 novembre 2010, de Brive au printemps 2011, puis de Guéret à l'automne 2011,
- diverses manifestations (lectures, conférences...) se dérouleront dans les trois villes, autour de la présentation de l'exposition,
- l'association des Amis de Robert Margerit réalisera une publication réunissant des contributions de spécialistes, journalistes et auteurs.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Limoges et les partenaires précités, définissant leurs contributions respectives à la mise en œuvre de ce programme, ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire à son bon déroulement.

La Ville de Limoges assurera la coordination du projet au niveau régional. Elle fera réaliser par ses services les éléments constitutifs de l'exposition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA DANSE - PARTENARIATS - CONVENTIONS - TARIFS**

---

### **SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA DANSE - RECONDUCTION 2010-2013**

---

Une convention a été conclue entre la Ville, l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne en vue du renouvellement du dispositif « Scène Conventionnée pour la Danse » pour la période 2005-2007.

Dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau document, cette convention a été prolongée par avenants pour les années 2008 et 2009.

Depuis sa mise en place en 2001, le bilan de ce partenariat est le suivant :

- 154 spectacles ont été accueillis pour 320 représentations, 66.600 spectateurs ont assisté à ces représentations,
- 75 stages ont été proposés, représentant 4.697 heures de formation pour près de 2.200 participants,
- 28 coproductions ont été réalisées et 19 compagnies ont été accueillies en résidence,

La mise en place d'une tarification incitative ainsi que la prise en charge de transports ont, par ailleurs, favorisé la circulation des publics en région. De plus, ce dispositif a permis aux élèves de l'option danse du lycée Suzanne Valadon de trouver une assise locale forte pour la découverte des courants chorégraphiques contemporains.

Compte tenu de ce bilan, le Conseil municipal autorise le Maire :

- 1) à signer avec l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, la convention renouvelant ce dispositif pour la période 2010-2013,
- 2) à recevoir les subventions qui seront allouées dans ce cadre par les partenaires précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2010-2011 - PARTENARIAT AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS

---

Dans le cadre de la programmation de la saison 2010-2011 des Centres Culturels Municipaux, la Ville pourra être amenée à collaborer avec les structures et associations suivantes :

\* **Festival international des Francophonies en Limousin** pour l'accueil de huit spectacles et d'une exposition dans les Centres Culturels Municipaux entre le 23 septembre et le 2 octobre 2010.

La Ville versera une somme maximum de 2.500 € afin de co-accueillir deux spectacles de danse qui seront présentés respectivement le 1<sup>er</sup> octobre 2010 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant et le 2 octobre 2010 au Centre Culturel Municipal Jean Moulin,

\* **Association Melting Pop**, pour l'organisation d'un concert le 2 décembre 2010 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant et d'une manifestation au Centre Culturel Municipal John Lennon dans le cadre du festival « Pop sur la Ville »,

\* **Hot-Club Limoges**, pour l'organisation de divers concerts au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,

\* **Association Mégablast**, pour l'organisation de divers concerts et manifestations culturelles,

\* **Association « L'art...scène »**, pour l'organisation d'un concert au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,

\* **Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne**, pour l'organisation de spectacles,

\* **Compagnie O'Navio**, pour l'organisation de spectacles,

\* **Théâtre de la Passerelle** pour l'accueil d'un spectacle le 5 avril 2011 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,

\* **Scène nationale de POITIERS, Equinoxe CHATEAUROUX et Sirque Pôle cirque de Nexon**, en vue de l'organisation de déplacements, pour assister à divers spectacles dans le cadre des opérations « Spectacles hors les murs »,

\* **Société Alhambra Productions**, pour l'organisation de concerts au Centre Culturel Municipal John Lennon,

\* **Office artistique de la Région Aquitaine (OARA)** en vue d'une aide financière de cet organisme afin de faciliter le déplacement et le séjour de certaines compagnies lors de représentations hors Aquitaine,

\* **Agence technique culturelle régionale du Limousin (ATCRL)**, en vue d'une aide technique de cet organisme dans le cadre de la saison chorégraphique des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SAISON 2010-2011 - COPRODUCTION VILLE DE LIMOGES - ASSOCIATION  
TRACTION**

---

La Ville envisage de coproduire, avec l'association TRACTION, la création du spectacle de danse « Babygros » chorégraphié par Claire Durand-Drouhin.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de coproduction à intervenir à cet effet avec l'association précitée, fixant la participation de la Ville à cette coproduction à hauteur de 1.200 € T.T.C.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## SAISON 2010-2011 - COLLABORATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES STAGES ET ATELIERS

---

Afin de proposer un éventail de stages et d'ateliers divers aux adhérents des Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2010-2011, la Ville fera appel aux artistes, associations et organismes suivants :

- \* Association Les Enfants Terribles, pour des stages autour des arts du cirque,
- \* Association « L'oeil écoute », pour des stages photo numérique et argentique,
- \* Association Art Tango, pour des stages de tango argentin,
- \* Cie Caminarem – Teresa Salerno, pour des stages de danse contemporaine pour les enfants et les adultes,
- \* Association Princesse Camion, pour des stages d'écriture,
- \* Association l'Encrier, pour des stages d'écriture spontanée,
- \* Philippe Gillet, pour des stages de guitare,
- \* Lionel Schewzuck, pour des stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- \* Céline Devaux, pour des ateliers de couture et architecture pour les enfants,
- \* Association Jonathan, pour des ateliers de yoga, ludo-sophrologie, sophrologie et relaxation ados, gym à vivre et sophrologie sociale,
- \* Association S2L, pour des ateliers de « Self Defense » pour adolescents et adultes et un atelier senior de judo sans chute,
- \* Association du Club des Cinéastes Amateurs du Limousin, pour son intervention le premier jeudi du mois au Centre Culturel Municipal Jean Macé
- \* Association MOBE – Mouvement et Bien-être, pour un atelier de gymnastique sensorielle pour adultes,
- \* Karen Delage, pour des stages d'arts plastiques pour les enfants et les adultes,
- \* Aurélie Dutheil, pour des stages d'initiation à la danse country,
- \* Association Les Passeurs d'Histoires, pour des stages pour adultes sur l'art de conter,
- \* Association Découverte Atmosphère et Espace (A.D.A.E.S), pour des ateliers d'astronomie pour enfants et adultes,



\* Association Art Libre, pour un atelier « Dessin-peinture-aquarelle et modelages » pour adultes,

\* Association Droujba, pour un atelier de conversation de russe,

\* L'avenir de Beaubreuil, pour un atelier de gymnastique d'entretien pour adultes,

\*Compagnie Soli Sol Soli, pour un stage de théâtre pour les enfants,

\* Le Septain, pour un atelier de reliure,

\* La Retraite Sportive, pour des ateliers de gymnastique pour seniors,

\* Association de Viet Taï Chi du Limousin, pour des ateliers de viet-taï-chi pour adultes,

\* La Compagnie Grise, pour des ateliers de jeux de rôle et de stratégie,

\* L'Echiquier du Limousin, pour un atelier d'entraînement aux échecs pour les enfants et des rencontres autour des échecs pour adultes,

\* Pascale Setters, pour des ateliers d'éveil et d'initiation à la danse pour les enfants et des ateliers de « street-funk » pour les adultes,

\* Association Les Singuliers Associés, pour des stages de théâtre,

\* SARL Coopérative Maison de l'Email, pour des stages d'email,

\* Office de Tourisme de la Ville pour des stages de découverte et de sensibilisation autour du patrimoine,

\* Institut d'Etudes Occitanes du Limousin, pour des ateliers d'initiation à la langue occitane.

Des stages seront par ailleurs proposés à l'occasion de la venue de certaines compagnies de danse dans le cadre de la programmation spectacles des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les artistes, associations ou organismes concernés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2010-2011 - TARIFS COMMUNS AVEC LE THÉÂTRE DE L'UNION

Dans le cadre de la saison 2010–2011, les Centres Culturels Municipaux et le Théâtre de l'Union co-accueilleront deux spectacles :

- « Les Clowns », par la Compagnie François Cervantès, les 11 et 12 janvier 2011, au Centre Culturel Municipal Jean Moulin,
- « 32 rue Vandenbranden », par la Compagnie Peeping Tom, les 23, 24 et 25 mars 2011 au Théâtre de l'Union.

De plus, dans le cadre de leur saison respective, ces deux structures accueilleront Pierre Debauche :

- pour un spectacle théâtral, les 8 et 9 février 2011, au Théâtre de l'Union,
- pour le tour de chant « Pierre chante Debauche », le 12 février 2011, au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant.

Le Conseil municipal :

- approuve la mise en place, comme suit, d'une grille tarifaire commune pour les spectacles « Les Clowns » et « 32 rue Vandenbranden » :

Plein tarif	Tarif réduit	Moins de 26 ans	Entrée immédiate moins de 26 ans à deux
19 €	15 €	10 €	10 €

- décide qu'un tarif réduit sera consenti pour le tour de chant « Pierre chante Debauche » sur présentation d'un billet d'entrée pour une des représentations données par Pierre Debauche au Théâtre de l'Union.

Par réciprocité, le Théâtre de l'Union consentira un tarif réduit pour les représentations du spectacle théâtral de Pierre Debauche à tout spectateur muni d'un billet d'entrée pour le tour de chant,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Théâtre de l'Union pour la mise en œuvre de ces modalités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SAISON 2010-2011 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL JOHN LENNON**

---

Diverses associations ont sollicité de la Ville la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal John Lennon pour l'organisation de concerts, dans le cadre de la saison 2010-2011.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir, dans ce cadre, avec les associations Emile et une nuit, L'Art...scène, Horizons croisés, Série sans jus, Silencio, Execution management, La grande noyade et la Fédération HIERO.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2010-2011 - CONVENTIONS**

---

### **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2010-2011**

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, les animations suivantes seront proposées :

1 – Le projet artistique « Les Miroirs du Soleil » :

Ce projet a pour objet de présenter les différentes formes musicales du XVII<sup>ème</sup> siècle et de mettre en valeur la vie artistique de cette époque.

Différentes classes du Conservatoire seront sollicitées (départements cuivres, bois, cordes, chant, chœurs) et des classes de maîtres seront organisées autour des thèmes suivants : chant, danse, gestuelle, violon, mise en scène. Plusieurs animations (théâtre ambulant, parcours floral, carrousel, représentations d'orchestres) seront proposées dans le quartier de la Cité du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011, ainsi qu'à l'Opéra Théâtre. De plus, un échange interviendra tout au long de l'année avec le lycée Jean Monnet pour la réalisation d'un banquet avec des recettes de cuisine mises en musique.

La réalisation de ce projet repose sur la participation de plusieurs intervenants et sur la mise en œuvre de partenariats avec le Théâtre de l'Union, l'association des Arts Baroques, le lycée hôtelier Jean Monnet, l'école équestre de Condat sur Vienne, la DRAC du Limousin.

Le coût de cette opération est estimé à 15.000 €. Le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin) apporterait son soutien à hauteur de 3.000 €.

2 – La deuxième édition du Concours français de la harpe :

Le Conservatoire de Limoges a organisé, en 2010, le premier concours français de la harpe. Cette édition ayant connu un réel succès, le Conservatoire organisera à nouveau ce concours les 5 et 6 février 2011.

Des conventions seront conclues :

- avec l'association du concours français de la harpe afin de préciser les modalités d'organisation de cette manifestation, dans le cadre d'un partenariat,

- avec les fabricants de harpe français pour la mise à disposition d'instruments et la remise de lots.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation de ces manifestations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE VOCAL GAUDEAMUS**

---

Le Conservatoire de Limoges dispose d'un chœur de chambre, constitué notamment des élèves de la classe de chant qui doivent inscrire dans leur cursus une pratique vocale collective.

Afin de permettre à ces élèves d'aborder des répertoires divers, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'ensemble vocal amateur Gaudeamus, en vue de la mise en place d'un partenariat entre cet ensemble et le chœur de chambre du Conservatoire.

Dans le cadre de ce partenariat, d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, des programmes communs seront élaborés entre les deux ensembles, les répétitions se déroulant dans les locaux du Conservatoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE LIMOGES CSP -  
CONVENTION DE PARTENARIAT - SAISON 2010 - 2011**

---

Pour la saison 2010/2011, le Limoges CSP évoluera en Pro A, renouant ainsi avec l'élite au terme d'une excellente saison.

Le projet de budget présenté par le club pour cette prochaine saison s'élève à 4.350.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 1.200.000 € au Limoges CSP au titre de la saison 2010/2011 et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec la SASP Limoges CSP conformément à l'article L 113-2 du Code du Sport,
- autorise le Maire à signer, avec la SASP Limoges CSP, une convention sur la base de l'article L 113-2 du Code du Sport concernant l'attribution, à l'issue de la saison, d'éventuelles primes de résultat, pour un montant maximum de 120.000 €.

**ADOPTÉ**

**S'est abstenu :**

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

**CLUBS SPORTIFS - VERSEMENTS D'ACOMPTE POUR LA SAISON  
2010-2011 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

---

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2010-2011 À LA SASP  
USAL RUGBY**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement à la SASP USAL Rugby d'un acompte de 168.000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2010-2011 AU  
LIMOGES FOOTBALL CLUB**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Football Club d'un acompte de 40.000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2010-2011 AU LABC**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au LABC d'un acompte de 40.000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2010-2011 AU  
LIMOGES HANDBALL 87**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Handball 87 d'un acompte de 36.000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASPTT LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'ASPTT Limoges, club omnisport qui joue un rôle important pour le développement de la pratique sportive sur le territoire de la commune et qui comporte par ailleurs, depuis la saison 2008/2009, une section de hockey sur glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'ASPTT Limoges pour la saison 2010/2011 et, dans ce cadre, lui attribue :
  - une subvention d'un montant de 215.000 €, décomposé de la façon suivante :
    - 121.250 €, au titre du financement de l'association omnisports,
    - 93.750 €, à titre de participation exceptionnelle au coût de fonctionnement des installations sportives sur le site de Buxerolles,Cette subvention sera versée après production des comptes de la saison 2009/2010, selon un échéancier préétabli,
  - une subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette subvention est estimé à 81.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 20.000 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'ASPTT Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LIMOGES SPORTING CLUB DE GLACE**

---

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'association Limoges Sporting Club de Glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'association précitée pour la saison 2010/2011,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales, notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 70.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 17.500 € et d'un solde prnant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions au Club de Patinage Artistique de Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et le club précité pour la saison 2010/2011,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 42.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 10.500 € et d'un solde prnant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **LIMOGES GRANDEUR NATURE - OSEZ LE SPORT EN FAMILLE - DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010**

---

Afin de favoriser la pratique familiale des sports de pleine nature, la Ville organisera, le dimanche 26 septembre 2010, la sixième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature ».

Cette manifestation, qui se déroulera, comme l'an dernier, en bords de Vienne et au parc de l'Auzette, sera ouverte gratuitement à tout public. Elle permettra également, cette année, de promouvoir l'éducation à la santé et le respect de l'environnement.

31 associations, représentant 25 disciplines sportives, y participeront en proposant des ateliers de découverte. Un espace d'animation et de jeux, autour de la sensibilisation au développement durable, sera également organisé, en partenariat avec Limoges Métropole, le pôle de compétences en éducation et promotion de la santé ainsi que des associations de randonnée et de cyclotourisme.

Les participants pourront accéder librement aux activités proposées et un tee-shirt sera remis à toute équipe ayant réalisé au moins 8 activités.

Plusieurs temps forts marqueront cette journée, dont une descente en canoë kayak « le Palais sur Vienne/Limoges » et un lâcher de ballons biodégradables sur le Pont Saint Étienne.

Le coût direct pour la Ville de cette manifestation est évalué à 22.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de la sixième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature »,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville et les associations concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION DE LA COURSE PÉDESTRE "LES BOUCLES DE LA  
PORCELAINES" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -  
CONVENTION AVEC LE RACING CLUB MUNICIPAL DE LIMOGES**

---

En partenariat avec le Racing Club Municipal, la Ville organisera, le 10 octobre 2010, la quatrième édition de la manifestation pédestre tout public intitulée « Les Boucles de la Porcelaine ».

Le départ et l'arrivée des différentes épreuves auront lieu sur le nouveau Pont sur la Vienne.

Ces épreuves comprendront :

- un semi-marathon (départ à 9 h),
- une course de 10,5 km (départ à 9 h),
- une randonnée pédestre de 10 km (départ à 10 h).

En vue de l'organisation de cette manifestation, qui sera par ailleurs inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8.000 € au Racing Club Municipal,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE - TARIFICATION DE LA SAISON 2010-2011 - APPROBATION

Conformément aux termes du contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation de la Patinoire olympique municipale, la SARL NEREE, gestionnaire de l'équipement, a transmis à la Ville sa proposition tarifaire pour la saison 2010/2011.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs, qui s'établissent comme suit et seront applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011.

PRESTATIONS	Tarifs TTC Saison 2010-2011
<b>ENTREES PUBLIC</b>	
Entrée enfant – 12 ans	3,50 €
Entrée accompagnateur	1,50 €
Supplément 3 <sup>ème</sup> enfant	2 €
Entrée étudiant	4,20 €
Entrée demandeur d'emploi	4,20 €
Entrée adulte	4,50 €
Forfait enfant – 12 ans (entrée + patins)	5,20 €
Forfait adulte (entrée + patins)	7,20 €
Forfait Famille (2 adultes + 2 enfants)	18,00 €
Anniversaires	7 €
Tarif soirée spéciale	+ 1,00 à 2,00 € (selon thème)
Entrée centre de vacances patins inclus	4,00 € (1 gratuité accompagnement pour 10)
Entrée Comité d'Entreprise	15 % de réduction immédiate dès le 1 <sup>er</sup> billet
<b>CARTES de FIDELITE : 2 entrées gratuites pour 10 entrées payantes</b>	
Carte Enfant – 12 ans	35,00 €
Carte Adulte	45,00 €
<b>LOCATION de GLACE</b>	
Location horaire clubs sportifs	88,00 €
Location horaire (hors plannings - clubs été)	55,00 €
Locations horaires (hors planning clubs)	80,00 €/heure
Locations glace hors planning clubs (3H)	750,00 € (en semaine)
Locations glace hors planning clubs (3H)	900,00 € (jeudi, vendredi et samedi soir)
Locations glace hors planning clubs (3H)	1.800,00 € (samedi, mercredi ou dimanche après-midi)
Locations glace hors planning clubs (3H)	1.800,00 € (tout après-midi en vacances scolaires)
Locations glace hors planning clubs (3H)	500,00 € (matins)
<b>COURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS</b>	
Cours collectifs (1 heure) dont entrées + patins	7,60 €
Carte 12 cours collectifs	76,00 €
Cours particulier (1 heure)	10,00 €
Carte 12 cours particuliers	100,00 €
Tarif réduit pour les écoles maternelles et primaires de la Ville et de la Communauté d'Agglomération	2,30 €
Tarif autres scolaires	2,30 €

Créneau horaire scolaire (forfait avec monitrice BEES)	32,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé sans monitrice	20,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé avec monitrice	40,00 €
<b>DIVERS</b>	
Locations de l'espace pour spectacles	Sur devis selon caractéristiques techniques du spectacle
Location salle séminaire ½ journée	60,00 €
Location salle séminaire journée	100,00 €
Affûtage patins	5,00 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Daniel CLÉREMBEAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

## INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - MODIFICATION DES REDEVANCES

Le Conseil municipal adopte les tarifs des redevances demandées aux utilisateurs des installations sportives municipales, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### PALAIS DES SPORTS ET DES FETES

#### TARIFS D'UTILISATION POUR 2010 - 2011

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<b><u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u></b>		
- Associations ou organismes de Limoges : Remboursement frais de fonctionnement	600,00 Euros (Forfait)	Non soumis à la TVA
- Associations ou organismes hors Limoges	5% sur recette avec perception minimale de 840,00 Euros	Non soumis à la TVA
<b>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</b>		
- Par des professionnels du spectacle	10 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 1 690,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
- Par des associations ou organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 845,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>C- Autres manifestations à but non lucratif</u></b>		
<b><u>FRAIS ANNEXES</u></b>		
- Protection du sol	350,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
- Installation du ring	250,00 Euros (forfait)	
- Matériel scénique - location et mise en place	550,00 Euros (forfait)	

## PISCINES

### TARIFS D'UTILISATION POUR 2010 - 2011

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<b><u>PISCINES CHAUFFEES OU CLIMATISEES</u></b>		
Carte P.V.C. code barres	0,80 Euros	
Bain individuel	3,00 Euros	
Abonnement Trimestriel	70,00 Euros	
Abonnement 5 bains - plein tarif	9,80 Euros *	
Abonnement 5 bains - tarif réduit	4,90 Euros *	
- jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans)		
- étudiants jusqu'à 25 ans		
- handicapés domiciliés à Limoges		
- demandeurs d'emploi domiciliés à Limoges		
Abonnement 10 bains - plein tarif	18,80 Euros *	
Abonnement 10 bains - tarif réduit	9,40 Euros *	
- jeunes, étudiants handicapés et demandeurs d'emploi (identique abonnement 5 bains)		
Cabine	1,40 Euros	
<b><u>TARIF GROUPES</u></b>		
- Plein tarif, l'unité	1,88 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
- Tarif réduit, l'unité	0,94 Euros	
- jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans)		
- étudiants jusqu'à 25 ans		
<b><u>1 HEURE LIGNE D'EAU</u></b> (pour sociétés commerciales)		
	40,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
<b><u>ACTIVITES NAUTIQUES</u></b>		
<b><u>Leçons de natation</u></b>		
L'unité (1 à 4 personnes)	5,20 Euros	
Carnet de 10 leçons	44,00 Euros	
<b><u>Cours aquagym</u></b>		
L'unité	3,00 Euros	
Carnet de 10 leçons	25,20 Euros	

\* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

## SALLE MUNICIPALE DES SPORTS - GYMNASES

### TARIFS D'UTILISATION POUR 2010 – 2011

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<b><u>I - SALLE MUNICIPALE</u></b>		
<b><u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u></b>		
- Associations de Limoges - Associations hors Limoges	Gratuité 5 % sur recette éventuelle avec perception minimale de 300,00 Euros	Non soumis à TVA
<b><u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u></b>		
- Par des professionnels du spectacle sportif ou autre ou par des associations et organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 630,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>C - Autres manifestations à but non lucratif</u></b>		
	300,00 Euros hors TVA Forfait	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>FRAIS ANNEXES</u></b>		
- Protection du sol - Installation du ring - Matériel scénique - location et mise en place	350,00 Euros (forfait) 250,00 Euros (forfait) 550,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>II - GYMNASES (TENNIS)</u></b>		
<u>Tous usagers</u>		
- 1 heure	7,40 Euros	
- Carte 5 heures	29,00 Euros *	
- Carte 10 heures	50,50 Euros *	
- Badge	7,50 Euros	
<u>Associations hors Limoges</u>		
- 1 heure	8,70 Euros	
- Abonnement 5 heures	38,00 Euros	
- Abonnement 10 heures	66,80 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement

\* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

**TERRAINS DE SPORTS**

**TARIFS D'UTILISATION POUR 2010 - 2011**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIFS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><u>HONNEUR BEAUBLANC (1)</u></b>  - Match sans recette - Match avec recette	77,00 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 77,00 Euros
<b><u>ANNEXE I BEAUBLANC (1)</u></b>  - Match sans recette - Match avec recette	16,00 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 16,00 Euros
<b><u>HONNEUR SAINT LAZARE (1)</u></b>  - Match sans recette - Match avec recette	44,00 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 44,00 Euros
TENNIS plein air	5,30 Euros	1'heure
Abonnement	20,00 Euros*	5 heures

(1) Tarification applicable aux sociétés sportives commerciales et aux clubs hors Limoges

\* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ**

---

Les installations sportives universitaires, notamment le site de la Borie, présentent un intérêt majeur non seulement pour les étudiants mais aussi pour le mouvement sportif local.

Afin de continuer à faire bénéficier les clubs sportifs et les écoles primaires de Limoges de créneaux d'utilisation, à titre gratuit, dans les équipements sportifs universitaires pour l'année scolaire 2010/2011, le Conseil municipal :

- décide qu'en contrepartie, la Ville mettra gratuitement à disposition les installations sportives municipales au bénéfice du service universitaire des activités physiques et sportives, du département STAPS et de l'IUFM,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec l'Université de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACE D'ACCUEIL ET DE PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS EN  
RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE ET RÉUSSITE SCOLAIRE - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE**

---

La Ville et l'Inspection Académique ont élaboré conjointement le cadre de fonctionnement d'un dispositif d'accueil et de préscolarisation des enfants de 2 ans destiné plus particulièrement aux enfants des quartiers urbains sensibles qui n'ont pas connu l'accueil collectif, afin de les préparer à l'entrée en petite section à l'âge de 3 ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Éducation Nationale en vue de la mise en place de ce dispositif, pour l'année scolaire 2010-2011, dans les écoles maternelles Marcel Madoumier sur le quartier du Val de l'Aurence et Gérard Philipe sur le quartier de Beaubreuil.

Dans le cadre de ce dispositif, des classes de 16 à 18 enfants, encadrées par un enseignant et un éducateur de jeunes enfants, seront constituées. Les enfants seront accueillis les matins seulement, les après-midis étant consacrés à des temps d'échanges avec les parents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**CRÈCHE MULTI ACCUEIL DE LIMOGES-LANDOUGE - AVENANT N° 1 À LA  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE  
LIMOGES ET LA MUTUALITÉ DÉPARTEMENTALE - (1ER JANVIER 2010 - 31  
DÉCEMBRE 2012)**

---

Une convention a été conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 entre la Ville et la Mutualité départementale de la Haute-Vienne qui assure la gestion de la crèche multi accueil de Limoges-Landouge dans des locaux mis à disposition par la Ville.

Cette convention prévoit le versement par la Ville d'une subvention annuelle de fonctionnement calculée en fonction de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activités pour l'année 2010, le Conseil municipal, par délibération du 29 mars 2010, a décidé le versement d'un acompte de 50 %, s'élevant à 26.792 €. Par ailleurs, le solde de la participation de la Ville au titre de l'activité 2009, calculé à partir du nombre d'heures réellement facturées aux familles, s'établit à 22.017,07 €.

En conséquence, le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention allouée à la Mutualité départementale de la Haute-Vienne pour l'année 2010 à 48.809,07 €, se décomposant comme suit :
  - acompte sur budget prévisionnel 2010 : .....26.792 €,
  - régularisation au titre de l'activité 2009 : .....22.017,07 €,
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir en ce sens à la convention pluriannuelle précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - PASSEPORT JEUNES - CONVENTION  
CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-  
VIENNE - ANNÉE 2010**

---

Deux conventions ont été conclues entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue du versement de la prestation de service allouée pour l'année 2010 par cet organisme, pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social de la Bastide.

Une aide financière peut également être allouée par cet organisme au titre de l'activité « Accueil de Loisirs » relative au Passeport Jeunes mise en œuvre au Centre social de la Bastide pour l'année 2010.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour le versement de cette prestation de service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RESTAURANT SOCIAL "LE COLLECTIF 87" - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE - AVENANT N°1 À  
LA CONVENTION DU 27 AVRIL 2010**

---

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2010, une convention a été conclue avec « Le Collectif 87 », fixant à 24.500 € le montant de la participation attribuée par la Ville, au titre de l'année 2010, pour le fonctionnement de cette association qui prépare des repas pour les personnes en situation de précarité.

Afin de soutenir cette association et de pérenniser ses activités en faveur des plus démunis, le Conseil municipal :

- décide de lui attribuer, pour l'année 2010, une subvention de fonctionnement complémentaire de 5.500 €,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet à la convention susvisée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande pour un montant total de 37.447 €.

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA FNAC  
- "3ÈME MARATHON DE LA PHOTO NUMÉRIQUE"**

---

Le 12 octobre prochain, la FNAC organisera, à Limoges, le troisième « marathon de la photo numérique ».

Ce concours, qui met en valeur l'usage de la photo numérique, permet aux habitants et aux nouveaux arrivants de découvrir et de s'approprier leur ville.

Compte tenu de son intérêt, la Ville souhaite s'associer à l'organisation de cet événement et lui apporter son soutien en terme de communication.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le Directeur de la FNAC Limoges, la convention de partenariat à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ORGANISATION D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU GOÛT DU 11 AU 17 OCTOBRE 2010**

---

Dans le cadre de la vingt et unième édition de la « Semaine du Goût », qui aura lieu du 11 au 17 octobre 2010, des animations seront organisées le samedi 16 octobre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers, l'Association Limousine du Goût, le C.F.A. du Moulin Rabaud, le lycée Jean Monnet, le lycée agricole Les Vaseix et le Syndicat des Pâtisseries.

Ces animations seront coordonnées autour de productions locales mettant en valeur, cette année, l'agneau du Limousin, le miel et la châtaigne.

Compte tenu du succès remporté auprès du public les années précédentes, certaines actions seront reconduites, place de la Motte et rue Haute-Vienne, comme le marché du goût ainsi que des dégustations variées.

La Ville apportera son concours financier à l'organisation de ces animations pour un montant maximum de 3.700 €.

Par ailleurs, compte tenu du programme proposé, la Ville est susceptible d'être retenue comme partenaire officiel de la « Semaine du Goût » et de bénéficier ainsi de la médiatisation de l'événement.

Le Conseil municipal donne son accord au programme envisagé et à la présentation d'un dossier de candidature à la « Semaine du Goût ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **REPLACEMENT DU PONT RAIL DE LA SNCF – RUE UTRILLO**

---

Dans le cadre des opérations de modernisation de la ligne ferroviaire Les Aubrais-Montauban, la SNCF a sollicité l'avis de la commune de Limoges sur le projet de remplacement en 2012 du tablier métallique du pont rail situé rue Utrillo.

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole, gestionnaire des voies et réseaux de la Commune, a donné un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal émet également un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DÉSAMIANTAGE DE DALLES DE SOLS - ESPACE ASSOCIATIF LÉON BLUM  
(EX-GRETA) - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ D.D.C**

---

Dans le cadre de l'opération de restructuration de l'espace associatif Léon Blum, un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société D.D.C. pour le désamiantage de dalles de sols.

Afin de prendre en compte la réalisation de prestations complémentaires, le Conseil municipal, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2010, autorise le Maire à signer un avenant n° 1 au marché susvisé, portant son montant global de 23 105,24 € H.T. à 26 340,44 € H.T. et prolongeant de trois semaines, ses délais d'exécution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **AUTORISATIONS D'URBANISME**

---

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- démolition d'un ensemble immobilier 26, rue de Nexon,
- démolition d'un ensemble immobilier 6, rue des Pénitents Noirs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de mobilier urbain.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie les 15 avril et 17 juin 2010, a attribué le marché à intervenir à la société DECAUX.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, sans montant minimum ni maximum, d'une durée initiale de 13 ans, reconductible une fois pour une période de 3 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SERVICES MUNICIPAUX - APPROBATION DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

### **PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a lancé un appel d'offres ouvert en 8 lots pour des prestations de conseil et d'assistance juridique.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2010, a attribué :

- le lot 1 : Droit des contrats, des marchés publics et des montages juridiques complexes au Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés,
- le lot 2 : Droit de la Fonction Publique Territoriale au Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés,
- le lot 3 : Droit de l'intercommunalité au Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés,
- le lot 4 : Droit fiscal au Cabinet LANDWELL et Associés,
- le lot 5 : Droit de la propriété intellectuelle et droit des marques au Cabinet Du MANOIR De JUAYE,
- le lot 6 : Droit du travail et droit des sociétés au Groupement DOUDET RIBIERE DELAGE,
- le lot 7 : Droit de la presse (y compris droit pénal de la presse) au Cabinet SCP SEBAN et Associés,
- le lot 8 : Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement au Cabinet SCP SARTORIO et Associés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum, à intervenir pour une durée d'un an renouvelable trois fois avec les prestataires précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ASSISTANCE À LA RÉALISATION DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE  
GESTION DES SERVICES AUX USAGERS DE LA VILLE DE LIMOGES -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour des prestations d'assistance technique à la réalisation et à l'évolution d'applications informatiques de gestion des services rendus aux usagers (telles que le portail des écoles, la gestion des prestations périscolaires, ...) et, le cas échéant, la prise en charge de la réalisation de tout ou partie de ces applications.

La commission d'appel d'offres, réunie les 15 et 24 juin 2010, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant minimum ni maximum, à la société CAP-TIC, pour une durée de 4 ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE PUBLIQUE ET DE LIAISONS  
PERMANENTES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - GROUPEMENT DE  
COMMANDES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE  
- CCAS - CAISSE DES ECOLES - RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR - VILLE  
DE LIMOGES - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS À  
BONS DE COMMANDES**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en cinq lots en vue de la fourniture d'un service de téléphonie publique et de liaisons permanentes de télécommunications, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Écoles et la Régie municipale de l'Abattoir.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 8 juin 2010, a attribué aux prestataires suivants les marchés à bons de commande à intervenir à cet effet, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an, sans montant minimum ni maximum :

- lot n° 1 - Abonnements commutés, appels entrants et appels sortants vers minitel audiotel et numéros spéciaux : France TELECOM,
- lot n° 2 - Acheminement des communications locales, nationales, internationales et vers mobiles : France TELECOM,
- lot n° 3 - Service de liaisons permanentes entre bâtiments : France TELECOM,
- lot n° 4 - Service de téléphonie et data mobile : SFR,
- lot n° 5 - Service d'accès à internet : France TELECOM.

Chacun des lots 1, 2, 4 et 5 donnera lieu à la conclusion de 5 marchés (1 par entité). Le lot 3 donnera lieu à la conclusion de 3 marchés : 1 pour la Ville, 1 pour Limoges Métropole, 1 pour la Régie municipale de l'Abattoir.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés concernant la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DE SURFACES MINÉRALES ET D'ÉQUIPEMENTS  
EN DIVERS ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LIMOGES - AVENANT N° 2 AU  
MARCHÉ CONCLU AVEC SAS EUROVIA PCL**

---

Afin de satisfaire aux besoins de la Ville, de nouveaux prix doivent être ajoutés au marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, conclu avec la société SAS Eurovia PCL pour la réalisation de travaux de rénovation de surfaces minérales et d'équipements en divers espaces verts.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir à cet effet au marché susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION  
INDIVIDUELLE (EPI) ET DES LIGNES DE VIE DANS LE PATRIMOINE DE LA  
VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT  
DE COMMANDES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification des équipements de protection individuelle et des lignes de vie dans leur patrimoine.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement, pour un montant maximum de 20.000 € H.T. et une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COTES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1999  
À 2007**

---

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1999 à 2007 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 7.724,10 € TTC, soit :

- budget assainissement..... 753,01 € TTC,
- budget crématorium ..... 3.919,79 € TTC,
- budget pompes funèbres ..... 3.051,30 € TTC.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## PARC AUTOMOBILE - ACQUISITION DE VÉHICULES ET FOURNITURE DE CARBURANTS

### ACQUISITION DE VÉHICULES EN 28 LOTS POUR L'ANNÉE 2010 - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Écoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 28 lots en vue de l'acquisition de véhicules.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 24 juin 2010, a attribué ces lots comme suit :

LOTS	VEHICULES	QUANTITE	PRIX TTC en €	SOCIETES
1	véhicule particulier 5pl 5 portes SSP 95	1	10 682,13	Grands Garages du Limousin (Peugeot)
2	véhicule particulier 5pl 5 portes SSP 95	4	36 598,52	Grands Garages du Limousin (Peugeot)
3	véhicule particulier 5pl 5 portes GPL	1	10 170,50	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
5	véhicule particulier Break 5pl SSP95 variante GPL	3	34 495,09	Bougault S.A (Opel)
6	véhicule particulier Break 5pl diesel	4	46 880,00	S.A Midi Auto 87 (Citroën)
7	véhicule particulier Break 5pl diesel	2	27 055,00	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
8	véhicule particulier 4pl 3 portes SSP95	5	40 897,50	S.A Midi Auto 87 (Citroën)
9	véhicule particulier 4pl 3 portes SSP95 BV automatique	1	10 597,00	S.A Midi Auto 87 (Citroën)
10	véhicule camionnette tôlée diesel	1	11 455,98	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
11	véhicule camionnette tôlée diesel	4	51 941,76	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
12	véhicule camionnette tôlée diesel	1	16 838,97	S.A Midi Auto 87 (Citroën)

13	véhicule camionnette tôlée SSP95	2	22 728,30	S.A Midi Auto 87 (Citroën)
14	véhicule camionnette tôlée diesel 5M3	2	36 504,68	ITAL AUTO (FIAT)
15	véhicule fourgon tôle L2H2 diesel	1	23 805 ,13	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
16	véhicule fourgon tôle L2H2 diesel	1	22 803,28	ITAL AUTO (FIAT)
18	véhicule tout terrain 4x4 diesel	1	26 450,00	Péridaud Automobiles S.A.S (Land Rover)
19	véhicule fourgon double cabine tôle L2H2 diesel	1	26 372,78	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
20	véhicule benne simple cabine 3,5 T diesel	3	93 256,50	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
21	véhicule benne double cabine 3,5 T diesel	6	203 080,00	Poids Lourds Service (IVECO)
22	véhicule benne simple cabine avec coffre 3,5 T diesel	3	96 808,62	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
24	véhicule chassis cabine carrosse en fourgon 3,5 T diesel	1	39 228,80	Bernis Trucks (Renault)
25	véhicule poids lourd 18 à 19 T type 4x2 version TP avec bi benne	1	95 680,00	Bernis Trucks (Renault)
26	panneaux à messages variables pour fourgon	5	23 241,10	Mercura
27	panneau à messages variables pour camionnette	1	4 648,22	Mercura
28	véhicule fourgon tôle L2H2 diesel	1	27 940,14	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)

Le lot 4 : véhicule particulier 5pl 5 portes SSP95 BV automatique et le lot 17 : véhicule fourgon grand volume diesel, ont été déclarés infructueux.

Le lot 23 : véhicule petit utilitaire benne SSP95, a été déclaré sans suite.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VÉHICULES, ENGINS ET  
MATÉRIELS DIVERS, DESTINÉS AUX STATIONS SERVICES DE LA MAIRIE DE  
LIMOGES - ACQUISITION DE CARBURANTS ET RÉALISATION DE  
PRESTATIONS DIVERSES AU MOYEN DE CARTES ACCRÉDITIVES -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES  
MÉTROPOLE, LA CAISSE DES ECOLES ET LE CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de la fourniture de carburants et de prestations diverses au moyen de cartes accréditives.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commandes seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

### **INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LIMOGES - "CENTRALE BIOMASSE DE LIMOGES" - COMMUNE DE LIMOGES**

---

La Société de Distribution de Chaleur de Limoges a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à exploiter l'installation de cogénération « Centrale Biomasse de Limoges » implantée rue Jules Ladoumègue.

Le dossier d'enquête publique correspondant est déposé à la Mairie de Limoges et à la Mairie annexe de Beaune les Mines jusqu'au 15 juillet 2010 inclus.

Le Conseil Municipal, dont l'avis est sollicité en application de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à cette demande sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires visant à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances olfactives ou sonores, des émissions de poussières, de la pollution des eaux, du sol ou de l'air.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -  
SOCIÉTÉ SAS SAINT LAZARE CLINIQUE CHÉNIEUX - 18, RUE DU GÉNÉRAL  
CATROUX À LIMOGES**

---

La société SAS Saint Lazare Clinique Chénieux a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à exploiter ses installations de réfrigération et de compression situées dans l'enceinte de la clinique Chénieux 18, rue du Général Catroux.

Le dossier d'enquête publique correspondant a été déposé à la Mairie de Limoges jusqu'au 2 juillet 2010 inclus.

Le Conseil Municipal, dont l'avis est sollicité en application de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à cette demande, celle-ci n'appelant pas d'observation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - RÉMUNÉRATION - RÉGIE D'AVANCES**

---

### **PERSONNEL COMMUNAL - AGENT CONTRACTUEL (RÉMUNÉRATION)**

---

Le Conseil municipal actualise la rémunération d'un agent contractuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉGIE D'AVANCES DU SERVICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES -  
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

---

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la remise gracieuse sollicitée par un régisseur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2009 concernant la Société d'Equipe ment du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'Administration.

En 2009, l'activité de cette société a concerné :

- l'aménagement des zones d'activité : zone d'activités Nord, parc d'ESTER, parc d'activité de Romanet,
- l'aménagement des zones d'habitat : quartier Saint-Lazare, ZAC de Montevert,
- diverses opérations immobilières : restructuration et extension du Musée des Beaux-Arts, réhabilitation de l'îlot Providence, immeuble rue de la Résistance Limousine...,
- les actions de Renouveau ment Urbain et de Développement Local : Opération Cœur de Limoges, Périmètre de Restauration Immobilière, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine, opérations d'animation et de développement commercial,
- la gestion locative : gestion de 427 logements dont 350 logements étudiants et de l'EHPAD Joseph de Léobardy.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2009 concernant la Société des Transports en Commun de Limoges, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'administration.

Au titre de l'année 2009, la STCL a procédé :

- à la réorganisation de l'offre de service dans le secteur sud autour du pôle Saint Lazare, à la mise en place d'une course supplémentaire sur la ligne 10 et d'un renfort de la Gare des Bénédictins à Charles Legendre et à la reprise d'exploitation de la ligne 36,
- à la réalisation d'investissements :
  - près d'un quart du parc a été renouvelé, avec l'acquisition de 2 minibus pour le service Handibus, 13 autobus et 6 trolleybus pré-équipés de dispositifs d'informations visuelles et sonores embarqués,
  - les logiciels d'exploitation et le site internet ont été renouvelés,
  - afin d'améliorer l'accueil des usagers, le Point Bus a été rénové.

Dans le cadre de la démarche qualité, l'ensemble des certifications (ISO 9001, ISO 14001 et label qualité Transdev) ont fait l'objet d'audits qui ont confirmé les bonnes pratiques de la STCL.

Le nombre de kilomètres parcourus en 2009 a progressé de + 0.1 %.

Diverses campagnes de communication ont été réalisées afin d'accompagner le lancement du nouveau système billettique, de promouvoir la gamme tarifaire ainsi que les nouvelles offres de desserte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT CONCERNANT LA MAISON DU LIMOUSIN - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2009 concernant la Maison du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges est représentée au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration.

La Maison du Limousin a mis en œuvre, en 2009, un programme d'événements visant à promouvoir la Région Limousin sur le plan économique, culturel et touristique.

Ainsi, une dizaine de manifestations ont été organisées sur des thématiques variées, telles que les ostensions, la culture, les savoir-faire et l'innovation.

Le Centre Affaires de la Maison du Limousin a enregistré une progression de son activité.

Les ventes de la librairie et de la boutique et les connexions au site Internet sont également en progression.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2009 - COMMUNICATION**

---

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport est présenté concernant les activités en 2009 du Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) au sein duquel la Ville de Limoges est représentée.

Le SYTEPOL, créé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2006, regroupe les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart en vue de la construction puis de l'exploitation d'une conduite de transport d'eau potable partant de Limoges et desservant Saint-Junien et Rochechouart.

Les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et d'établissement de servitudes ont été réalisées du 8 décembre 2008 au 8 janvier 2009 et l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique est intervenu le 30 juin 2009.

La consultation des entreprises, par voie d'appel d'offres ouvert en 6 lots, a été lancée en janvier 2009. Le Comité syndical, réuni le 25 mai 2009, a autorisé le Président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises et groupements retenus par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 18 mai.

Les travaux, d'un montant global de 8 180 752, 05 € HT, ont débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Au 31 décembre 2009, l'état d'avancement était de 85 %. Le montant des subventions attendues est de 3 507 469 €. Le reste du financement de l'opération sera assuré par l'emprunt.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel d'activités 2009 du SYTEPOL

## **RAPPORT CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION**

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les sociétés SAPL, NUMERICÂBLE, Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil, ERDF, GRDF, l'association Renaissance Cité et les sociétés GENERATION LOISIRS, NEREE (EQUALIA) et CRIS DEVELOPPEMENT, ont transmis à la Ville des rapports pour l'année 2009 concernant la gestion des services qui leur ont été délégués.

Ces rapports ont été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, le 22 juin 2010.

### **► Société SAPL :**

Cette société, filiale du groupe VINCI PARK, assure la gestion des 6 parcs en ouvrage publics de Limoges, dans le cadre :

- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc Aine,
- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc République,
- d'un traité commun pour la gestion des parcs de stationnement Bibliothèque, Motte, Roosevelt et Maupas assorti d'un contrat d'affermage des 4 parcs en ouvrage précités.

Afin d'améliorer l'offre de service, la société SAPL a poursuivi les démarches commerciales mises en place les années précédentes telles que la proposition de services gratuits ou encore la réalisation d'actions ponctuelles, en partenariat notamment avec les commerçants.

### **► Société NUMERICÂBLE :**

La convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble dans la commune de Limoges a été signée le 18 octobre 1994, avec la société Cité Réseau à laquelle a succédé la société UPC en 2000, puis NOOS en juillet 2006 et NUMERICÂBLE depuis août 2007.

Au 31 décembre 2009, le réseau de Limoges comporte 76.668 foyers raccordables.

Concernant l'offre de service, quatre bouquets numériques, auxquels peuvent s'ajouter des options, sont proposés pour des tarifs mensuels allant de 31,90 € à 71,90 €. Des offres internet et téléphonie sont également proposées, au tarif mensuel de 21,90 €.

### **► Société Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges :**

Cette société assure l'exploitation de l'installation de cogénération, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le système de cogénération dessert l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque Francophone Multimédia, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, la Résidence le Clos des Cèdres, les services centraux universitaires, la Faculté et la Bibliothèque de Droit ainsi que l'extension dédiée à la recherche et le parvis de la Médiathèque.

Il a été procédé en 2009 au remplacement du moteur du groupe électrogène de secours fioul et une étude a été réalisée sur la mise en conformité de l'installation de détection gaz et incendie.

**► Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) :**

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de l'Aurence, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de l'Aurence fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 4.613 logements.

La centrale thermique utilise principalement le gaz naturel comme source d'énergie.

Des travaux d'extension du réseau de chaleur ont été effectués en vue du raccordement de la future chaufferie biomasse.

**► Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil (SDCLB) :**

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de Beaubreuil, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de Beaubreuil fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 1.977 logements.

La centrale thermique utilise essentiellement, comme source d'énergie, la chaleur de récupération provenant de la Centrale Energie Déchets.

En 2009, un avenant a été conclu au contrat d'affermage afin de prendre en compte de nouvelles modalités de fourniture de chaleur par la Centrale Energie Déchets ainsi que le raccordement du Centre Européen de la Céramique.

**► Société ERDF :**

Le nombre total d'habitants desservis est de 124.483 pour 87.962 branchements.

En 2009, 3.577 clients ont bénéficié du Tarif de Première Nécessité.

**► Société GRDF :**

Le nombre total d'habitants desservis est de 139.026 pour 48.002 branchements.

1.349 dossiers ont été traités dans le cadre du « Fonds de Solidarité pour le Logement » pour la Haute-Vienne (électricité et gaz confondus).

### ► Association Renaissance Cité :

Une convention est intervenue entre la Ville et cette association afin de lui confier l'organisation du marché à la brocante du quartier de la Cathédrale, dans le cadre d'une délégation de service public.

La fréquentation du marché est stable, avec 1.542 exposants en 2009.

### ►SARL « Génération Loisirs »

Cette société assure, depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, la gestion et l'exploitation du Camping municipal d'Uzurat, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Cet équipement classé 3 étoiles propose 155 emplacements de camping caravaning, onze mobil-homes et une aire de service pour camping-car.

La mise à disposition de mobil-homes permet le maintien d'une activité régulière sur l'ensemble de la saison.

### ►SARL NEREE (EQUALIA)

La gestion et l'exploitation de la Patinoire Olympique Municipale ont été confiées, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, à la société LA FINANCIERE SPORT ET LOISIR (EQUALIA) dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Conformément à l'article 44 de la convention d'affermage, la SARL NEREE est dédiée expressément à la gestion et à l'exploitation de l'équipement.

Les principaux utilisateurs de la patinoire sont les clubs, les scolaires et le public dont la fréquentation a progressé en 2009 de 3,19 %.

L'initiation à la glisse, l'organisation d'anniversaires, la présentation de spectacles et l'organisation de stages et de soirées à thème ainsi que l'application d'une politique tarifaire attractive ont permis cette progression.

### ►Société CRIS DEVELOPPEMENT

Cette société assure, depuis le 6 octobre 2005, la gestion et l'exploitation du complexe hôtellerie-restauration du centre sportif de Saint-Lazare.

Cet établissement, d'une superficie de 665 m<sup>2</sup>, comprend une salle de restaurant, une grande salle d'une contenance de 100 places, 32 chambres et un club house.

Afin de favoriser la promotion de cet établissement, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre en 2009, dans les médias et à l'occasion de diverses manifestations.

Le Conseil municipal prend acte de l'examen des rapports transmis par les délégataires de service public concernant l'année 2009 conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges – Perte d'autonomie fiscale des collectivités locales**

Adopté

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges sur l'accueil de la petite enfance**

Adopté

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.